



7

SNUipp-FSU65 BP 841 65000 Tarbes Cedex

- siège : ancienne école Jules Ferry, 7 Rue André Breyer à Tarbes
- tél : 05 62 34 90 54
- fax : 05 62 34 91 06
- courriel : snu65@snuipp.fr
- site : <http://65.snuipp.fr/>

**C'est décidé, cette année, je me syndique !
merci de communiquer ce courriel à tous les maîtres de l'école**

chers collègues,
vous trouverez en pdf joint notre déclaration liminaire. Ci-dessous les points importants abordés lors du CTSD.

1) carte scolaire : l'IA a réaffirmé ce qu'il nous avait déclaré en audience : il ne procèdera à aucune fermeture en cette rentrée. Le Conseil d'IEN de ce matin avait manifestement décidé des écoles qui pourraient bénéficier d'un enseignant (au mieux) supplémentaire. Il nous a donc exposé ces décisions : **(aucune ouverture à moins de 29 élèves de moyenne par classe n'a été prononcée)**

- 1 - ouverture à titre provisoire à Bourg de Bigorre primaire
- 2 - ouverture à titre provisoire à Bonnefont maternelle (RPI Bonnefont, Burg, Montastruc)
- 3 - mise à disposition d'un enseignant 4 demi-journées par semaine à l'école maternelle de Maubourguet, avec proposition, pour les années à venir, de travailler à un projet de "dispositif passerelle" avec la CAF et les élus. L'IA a précisé qu'il avait particulièrement entendu et tenu compte des interventions du SNUipp-FSU65 sur la situation économique et sociale difficile dans ce secteur du département.

Bien que les décisions aient été arrêtées avant le CTSD, le SNUipp-FSU65 a malgré tout tenu à défendre toutes les écoles qui nous avaient fait parvenir un état de leur situation de rentrée et qui demandaient un moyen supplémentaire (dans l'ordre alphabétique et par type d'école :

- Bonnefont mat, Ibos mat, Maubourguet mat, Pierrefitte mat, Tarbes Jeanne Larroque mat,
 - RPI Gardères/Luquet/Séron,
 - Bourg de Bigorre primaire,
 - Bordères Arc-en-Ciel élem, Tarbes Henri IV élem, Tarbes Jean-Jacques Rousseau élem.
- Nous avons également fait un point sur la situation de l'école maternelle de Beaucens qui a subi une fermeture en cette rentrée.

Toutes ces fermetures ont eu un impact sur la scolarisation des enfants de moins de 3 ans.

L'administration continue à la considérer comme subsidiaire.

Nous avons aussi demandé qu'une attention particulière soit portée à l'évolution des effectifs des écoles suivantes : Tarbes Jean de la Fontaine mat, Lamarque-Pontacq primaire, Tarbes Jules Verne élem et Voltaire élem.

Alerte donc pour la carte scolaire 2015 qui ne s'annonce pas sous un jour favorable si on se réfère aux annonces gouvernementales en matière d'austérité. Nous en verrons la concrétisation lors de l'examen par le parlement du projet de loi de finances 2015.

Nous ferons un compte-rendu détaillé du CTSD dans les jours à venir, mais vous pouvez nous appeler pour savoir ce qui s'est dit au sujet de votre école.

2) situation des RASED

les IEN ont travaillé à une réorganisation provisoire des moyens affectés aux RASED, pour assurer l'ensemble des missions d'aide sur l'ensemble du département, et en particulier pour aider la circonscription de VVA.

M. Bégué a présenté 2 documents, qui n'ont pas encore été soumis aux personnels concernés : nombre d'élèves par circonscription (avec les données "effectifs" de l'année dernière) après transfert des 7 écoles de Tarbes-Est à la circonscription de Tarbes-Ouest, et état des personnels en poste à la rentrée 2014. Les circonscriptions de L-B et de Lan ne sont pas concernées, étant donné les temps de transports importants entre les écoles de ces secteurs.

Tous les personnels de RASED vont être réunis prochainement pour travailler sur le contenu de leurs missions (et non sur les affectations des personnels pour cette année scolaire).

Le SNUipp-FSU65 a déclaré que seuls les personnels concernés étaient compétents pour déterminer si la réorganisation proposée était équitable en terme de charge de travail. L'IA a répondu que les IEN l'étaient également et qu'il faisait confiance à leur connaissance de leur circonscription.

A la question du SNUipp-FSU65 concernant l'utilisation des supports de RASED restés vacants à l'issue des opérations du mouvement, et ne pouvant être pourvus par des personnels spécialisés, Madame Fassi a répondu qu'elle doit faire le point avec la DIPER. Le SNUipp-FSU65 a donc demandé, s'il s'avérait que ces supports n'étaient pas tous utilisés, si l'IA compléterait le service partiel à l'école maternelle de Maubourguet et s'il prononcerait d'autres ouvertures. Réponse : "oui. Si j'en ai les moyens, je le ferai".

3) le SNUipp-FSU65 avait également posé des questions concernant les personnels en contrat aidés :

- les modalités de recrutement pour l'année scolaire 2014/2015, au regard des difficultés qui ont eu lieu l'an dernier pour les contrats CUI : mise en place effective d'une cellule départementale de recrutement, qui poursuit son travail amorcé l'an passé (c'était une demande du SNUipp-FSU65).
- les frais de déplacement pour les personnels en affectation partagée : le SNUipp-FSU65 a dû rappeler cette obligation à diverses reprises l'an dernier. Ces frais de déplacements sont désormais versés.
- les contrats incomplets (mention d'un seul établissement d'affectation alors que la totalité du temps de service n'est pas couverte) au moment de la proposition de signature du contrat par l'agent. Un avenant au contrat est signé dès que le complément de service est connu. Le SNUipp-FSU65 a dû intervenir pour que les personnels n'aient pas à rattraper les heures qu'ils n'auraient pas effectuées tant que la totalité de leur service ne leur avait pas été communiquée.
- les critères d'attribution des aides à la direction d'école et le point sur ces aides déjà affectées : les critères sont inchangés et l'affectation des personnels va nous être envoyée par la DOS.

bien cordialement,
joëlle noguère